



**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire
des délégués du 6 novembre 2019
Salle de l'Aigle, bâtiment communal, Châtel-St-Denis**

Présents :

Les délégués des communes du district de la Veveyse pour le Réseau Santé et Social de la Veveyse :

Attalens : Alibert Philippe, Blunschli André, Savoy Michel, Savoy Guillaume

Bossonnens : Menoud Anne-Lyse

Châtel-St-Denis : Allaman Jérôme, Della Marianna Gabriele, Genoud Christine, Maillard Daniel,

Granges : Michellod Savio, Praz Serge

Remaufens : Tâche Jérôme, Herrera Patricio

St-Martin : Buchs Gérard, Borer Cédric

Semsaies : Monnard Aloïne, Pittet Jonathan

Le Flon : Cardinaux Christian, Gillard Jean

La Verrerie : Grandjean Pascal

Les membres du Comité de direction (CD) :

Ducrot Charles, Emonet Sylviane, Fahrni Marc, Gothuey Sandra, Menoud Laurent, Monney Christophe, Ubertini Christiane

La directrice du RSSV : Bourqui Jacqueline

Excusés :

Délégués des communes du district de la Veveyse :

Attalens : Perroud Pierre-Alain, Grandjean Cyril, Jolivet Françoise

Bossonnens : Cordey Carole, Cottet Dominique

Châtel-St-Denis : Bavaud Thierry, Colliard Damien, Grumser Steve

Semsaies : Vial Thierry

Membres du Comité de direction (CD) : Cruchon Juliana, Furter Béatrice, Wittenwiller Anne-Lise

Invités présents :

Responsable RH : Perrin Nathalie

Responsable finances et informatique : Dumas Carole

Responsable aide et soins à domicile : Guillaume Claude Eveline

Responsable coordination : Aguet Marlène

Responsable puériculture : Maillard Robatel Séverine

Responsable service des curatelles : Rouge Olivier

Responsable immeubles : Colliard Louis

Invités excusés :

Secrétaire général de l'AFAS : Thierry Müller

Direction de la Maison St-Joseph : François Loup

Présence de la Presse :

La Liberté : Sanchez Stéphane

Le Messager : présent

La Gruyère : Pasquier Claire

Début : 20h00

Fin : 21h50

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Approbation du PV de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2019
 4. Planification financière à 5 ans
 5. Situation financière de la Maison St-Joseph
 6. Présentation du budget 2020
 7. Crédit d'investissement 2020 – Informatique de CHF 140'000
 8. Approbation du budget 2020
 9. Préavis du district de la Veveyse quant au budget 2020 des ASF
 10. Concept de gestion des homes veveysans – informations
 11. Divers
-

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

M. le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite une cordiale bienvenue à tous les délégués, aux membres du Comité de direction, à la directrice du RSSV, aux responsables de service, aux collaborateurs/rices du RSSV, aux partenaires du RSSV ainsi qu'aux représentants de la presse. Le Président excuse tout particulièrement Mme Furter, présidente du comité, excusée en raison d'un arrêt accident.

Le Président remercie tout particulièrement la commune hôte pour son accueil. La parole est passée à M. Ducrot, vice-syndic de la commune de Châtel-St-Denis pour annoncer le verre d'amitié, quelque peu amélioré, en fin de séance afin que tous puissent échanger sous le signe de la convivialité.

Toutes les communes sont représentées : **37** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue **19**. Une liste des présences a été contresignée à l'entrée.

M. le Président informe que, comme à l'accoutumée, l'assemblée est enregistrée pour les besoins du procès-verbal.

Aucune remarque n'est faite quant à la convocation. Monsieur le Président propose de scinder en deux parties ; une pour le budget de fonctionnement et une pour le crédit d'investissement.

→ **Le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.**

2. Désignation des scrutateurs

Messieurs Jean Gillard et André Droux sont nommés scrutateurs.
→ **Proposition acceptée.**

3. Approbation du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2019

Le PV susmentionné n'appelle aucun commentaire. Le Président remercie l'auteure pour la rédaction de celui-ci.

→ **Le PV est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

4. Planification financière à 5 ans

Madame la Directrice présente la planification financière à 5 ans.

Dans les grandes lignes, le RSSV a pris en compte le plus grand nombre possible de facteurs d'influence connus, ou approximativement connus, tels que :

- la démographie prévue selon le canton : Veveyse 2020 – 20'373 habitants, soit +/- 369 habitants.
- l'assainissement de l'immeuble

De même, des inconnues pour les années à venir sont à prendre en considération, tels que :

- Évolution du dossier «immeubles»
- Avenir EMS-RSSV

A défaut d'être connue au-delà, la clef de répartition 2020 est appliquée à toutes les années.

Certaines centrales de charges sont développées concernant la planification financière à 5 ans :

Immeuble – généralités

- Projection la plus aléatoire !
- Projection prudente : entrée de loyers supplémentaires dès 2023 à CHF 220.-/m² TTC
- Projection fondée sur l'étude Bat-Mann telle que présentée à l'AG du 02.11.2017: 3'700m² loués
- Avant le début des travaux, pertes portées en diminution des réserves (réserve actuelle CHF 698'000.– dont 390'000.— provenant de la vente du terrain à CSD)
- Pendant les travaux, pertes portées en augmentation du crédit d'investissement

Immeuble – investissement

Investissement	Taux amortissement linéaire	Amortissement annuel	Crédit de base
Réaffectation initiale	3%	6000	200'000.00
Financement mobilier-informatique	15%	15000	100'000.00
Rénovation fenêtre	3%	4200	140'000.00
Etude rénovation I	3%	6000	200'000.00
Financement PAD	15%	5700	38'000.00
Etude rénovation II	3%	15000	500'000.00
Assainissement et rénovation (proj. Bat-Mann 2017)	3%	225000	7'500'000.00
		276'900.00	8'678'000.00

Projection globale

Projection à 5 ans (2020-2024)

Récapitulatif participation des communes de la Veveysse

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Administration générale	417 181	657 426	544 115	560 507	577 391	594 782
Coordination	175 923	191 838	197 418	203 341	209 441	215 724
Accueil résidentiel	2 541 733	2 817 159	2 781 609	2 290 649	2 270 649	2 250 649
Aide et soins à domicile	2 072 299	2 227 483	2 362 722	2 527 977	2 702 907	2 888 091
Centre de puériculture	93 191	92 153	94 278	96 384	98 462	100 502
Service des curatelles	271 750	255 684	188 615	167 921	203 887	213 715
Immeuble***	145 397	57 497	67 770	67 770	38 150	38 150
Indemnités forfaitaires	488 000	454 100	469 100	484 100	499 100	514 100
A charges des communes de la veveysse sans l'immeuble	6 060 077	6 695 833	6 637 856	6 330 878	6 561 837	6 777 564
Habitant**	18 398	18 831	19 200	19 569	19 938	20 307
Par habitant	329	356	346	324	329	334

Projection par commune

Une erreur s'est glissée lors de l'envoi des documents : les colonnes « Total RSSV » 2023 et 2024 des communes étaient erronées. En effet, elles reprenaient les chiffres 2022. Par contre, le total des 9 communes était juste et les chiffres par secteur d'activité également.

Tableau récapitulatif participation des communes aux budgets 2023

Coût global budgetisé à charge des communes du district								
selon clef de répartition veveysanne, transmise par la RGV en date du 30.9.2019								
Commune	RSSV-AG	Centre de coordination	Accueil résidentiel	ASDV	Puériculture	Service des curatelles	Indemnités forfaitaires	Total RSSV
Attalens	109 034.50	39 563.48	520 366.21	510 724.79	18 580.93	38 548.10	94 196.52	1 331 014.52
Bossonnens	39 708.25	14 408.25	189 507.30	185 996.09	6 766.81	14 038.47	34 304.55	484 729.73
Châtel-St-Denis	238 912.86	86 690.22	1 140 209.60	1 119 083.64	40 713.93	84 465.35	206 400.36	2 916 475.96
Granges	26 762.19	9 710.74	127 722.33	125 355.87	4 560.63	9 461.52	23 120.25	326 693.53
Remaufens	32 617.67	11 835.41	155 667.54	152 783.31	5 558.48	11 531.66	28 178.89	398 172.97
St-Martin	29 417.70	10 674.30	140 395.73	137 794.46	5 013.17	10 400.35	25 414.39	359 110.10
Semsales	42 021.12	15 247.48	200 545.43	196 829.70	7 160.96	14 856.16	36 302.67	512 963.52
Le Flon	29 510.96	10 708.14	140 840.80	138 231.28	5 029.06	10 433.32	25 494.95	360 248.51
La Verrerie	29 733.75	10 788.98	141 904.06	139 274.84	5 067.03	10 512.08	25 687.43	362 968.16
	577 719.00	209 627.00	2 757 159.00	2 706 074.00	98 451.00	204 247.00	499 100.00	7 052 377.00

Monsieur le Président ouvre la discussion et offre la possibilité aux délégués de poser des questions.

👉 Pas de questions de la part des membres.

5. Situation financière de la Maison St-Joseph

Monsieur le Président rappelle que le point concerne le sujet du jour, soit le budget 2020. Des discussions ont déjà été abordées lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2019, deux séances ont eu lieu entre le Conseil de Fondation de la Maison St-Joseph et trois représentants du COPIL « Avenir EMS », en l'occurrence M. Buchs

représentant des communes, M. Savoy syndic d'Attalens et M. le Président lui-même. De même, le comité a repris la main sur ce dossier et obtenu plusieurs réponses aux questions posées. Il est important de mettre en évidence les perspectives quant aux rôles et responsabilités du comité et de ses nouvelles prérogatives. Monsieur le Président passe la parole à Madame Ubertini, vice-présidente du comité de direction.

En complément du message concernant les déficits projetés de la Maison St-Joseph, transmis le 21 octobre 2019, Madame Ubertini ajoute un message de ce même comité en vue de cette problématique.

*« Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,*

En complément du message envoyé, nous vous rappelons les bases de la relation entre les deux entités : le RSSV et le Conseil de fondation de la Maison St-Joseph.

Jusqu'au 31 décembre 2017 : Aucune relation entre le Conseil de fondation et le RSSV. Si ce n'est qu'au service de la CodEms, le RSSV n'a fait qu'accomplir une mission déléguée par cette même commission, soit encaisser auprès des communes les frais financiers sur la base des chiffres transmis et portés en responsabilité par la CodEms.

A partir du 1er janvier 2018, la LPMS est entrée en vigueur ce qui a provoqué de fait la fin de la CodEms ! La convention entre chacune des communes et le Conseil de fondation de la Maison St-Joseph a donc été abolie.

Un vide juridique était présent mais ce dernier a été comblé dernièrement. En effet, les mandats, dont les textes ont été approuvés en assemblée du 25 septembre dernier, sont maintenant signés par les conseils de fondation du Châtelet, et de la Maison St-Joseph. Ils débutent rétroactivement, au 1er janvier 2018.

Pour rappel, le mandat exige que l'institution livre au RSSV les comptes et les statistiques demandées par les divers partenaires. Notamment, l'institution livre annuellement la grille salariale de son personnel soignant et socio-hôtelier. Elle confirme ou non l'adaptation de ses traitements pour son personnel socio hôtelier aux grilles salariales du personnel de l'Etat.

Une présence d'une représentation du RSSV lors de la présentation des comptes audités est requise par l'institution. Dès lors, le RSSV peut se mettre à l'œuvre et entend bien le faire.

A ce jour, le comité reconnaît la bonne collaboration avec la direction de la Maison St-Joseph même s'il déplore avoir dû demander au Conseil de Fondation d'expliquer plus en détail le déficit projeté alors qu'il aurait pu le faire spontanément. De même, le Conseil de Fondation a prévu vendre un bien, s'engageant à affecter le bénéfice à la couverture du déficit. Le comité de direction s'en réjouit.

Fort des renseignements qu'il obtiendra au travers des comptes, des informations et de ses observations, le comité suit de près la situation.

En conclusion, le comité de direction recommande aux délégués d'approuver le budget tel que présenté. »

Monsieur le Président ouvre la discussion et la possibilité de poser des questions.

↳ M. Savoy rappelle qu'il a participé au GT « Déficit et synergies » pour essayer de comprendre le fonctionnement et la gestion de la Fondation de la Maison St-Joseph. Il entend bien le message que le comité formule. Sachant que le COPIL Avenir EMS ne va pas perdurer, il se pose la question suivante: quelle est la stratégie du comité pour continuer à avancer et trouver des solutions ? Comment le comité entend-il continuer le travail engagé par le groupe de travail ?

Monsieur Savoy tient à spécifier qu'il déplore que le budget n'ait pas été rectifié en fonction des éléments mentionnés par le Conseil de Fondation de la Maison St-Joseph.

➤ Monsieur le Président précise que le GT « Déficit et synergie » avait pour but d'analyser les déficits. Une transition doit maintenant se faire avec le Comité, d'où la question de M. Savoy.

➤ Mme Ubertini répond que le mandat, qui vient d'être signé, donne la possibilité de consulter les comptes et les statistiques. Le comité va entreprendre ces démarches rapidement. Mme Ubertini rappelle la bonne nouvelle quant à la promesse de vente du conseil de fondation. Elle affirme que le comité va œuvrer dans le bon sens.

↳ C. Cardinaux rejoint les paroles de M. Savoy ; il déplore que les économies ne soient pas budgétisées. Il se questionne quant à la vente annoncée par le Conseil de Fondation. De même, il pose la question à quoi correspond exactement le montant de CHF 17'000 annoncé dans le courrier de la Maison St-Joseph.

➤ Mme Dumas indique, que sans s'avancer au nom de la Maison St-Joseph, les CHF 17'000 correspondent aux intérêts du compte-courant, passablement utilisé.

➤ G. Buchs indique que les montants cumulés s'élèvent à environ CHF 1'800'000, sans compter les comptes 2019 et les budgets 2020.

➤ M. Savoy précise que ce n'est pas le lieu pour décortiquer les comptes d'une institution. Par rapport à la question de M. Cardinaux, cela correspond à un compte courant et c'est là justement que le comité doit travailler avec l'institution, une gestion à améliorer et à accompagner pour le bon fonctionnement de la Maison St-Joseph.

Monsieur le Président rappelle que le CF n'est pas représenté ce soir et n'a pas à l'être. Le comité va répondre à toutes les questions dans la mesure du possible.

↳ C. Cardinaux ne demande pas à ce que l'on dissèque les comptes. En admettant qu'on accepte le budget ce soir, qu'advient-il de la dette cumulée ?

➤ M. le Président rappelle que c'est la même question que l'on s'est posée l'année passée.

➤ G. Buchs entend l'inquiétude des délégués. Il déplore que ni la présidence, ni la direction du conseil de fondation ne soient présents afin de donner de plus amples informations qui aideraient au choix vis-à-vis de l'acceptation du budget.

➤ C. Ubertini informe qu'il avait été demandé par écrit par le comité s'il était possible qu'ils soient présents ce soir.

↳ P. Grandjean demande quel bien est prévu d'être vendu par le conseil de fondation.

➤ M. le Président de concert avec Mme Ubertini répondent que le Conseil de Fondation n'a pas pu encore répondre à cette question.

- 👉 P. Grandjean demande si cela est du concret.
 - M. le Président rassure en mentionnant que dès le début des discussions cette information a été communiquée. La volonté de vendre est bel et bien présente.
 - G. Buchs rappelle qu'à la deuxième rencontre avec le Conseil de Fondation de la Maison St-Joseph, il avait demandé à ce que le budget soit rectifié. Malheureusement, il lui avait été répondu que le temps manquait.

- 👉 P. Herrera récapitule la situation. « On doit voter un budget sans savoir ce qui va réellement être imputé. On ne sait pas exactement si ce déficit est chronique ou ponctuel ou bien s'il est structurel ou fonctionnel... »
 - M. le Président explique que c'est le moment de voter les budgets et que par obligation légale, les budgets et les comptes des institutions doivent être intégrés. Il rappelle que beaucoup de personnes ont travaillé pour avoir des réponses. De même, si on se tourne vers un futur proche, une mission incombe au comité pour la suite, soit de poursuivre le travail entamé afin d'améliorer la situation.
 - Mme Ubertini indique que l'on vote ce soir le budget du RSSV. Le nœud est le déficit de la Maison St-Joseph. Est-ce qu'on peut vraiment refuser ce budget à cause de ce point ? Elle rappelle que tous découvrent au fur et à mesure l'ampleur et que tous vont s'atteler à suivre les comptes de la Maison St-Joseph dans une collaboration étroite.
 - G. Buchs tient à spécifier qu'à son assemblée de communes, il aura un peu de peine à défendre son budget communal avec ces explications. Il estime que ce soir, ils doivent prendre une décision sur des éléments non connus parce que certaines personnes n'ont pas fait leur travail.
 - C. Ubertini rétorque à G. Buchs qu'il fait partie du COPIL Avenir EMS et se demande ce qu'il a pu amener de positif ce soir. Elle rappelle que tous les membres du COPIL ont eu un travail à effectuer et que tout le monde est à la même enseigne. Il n'est pas nécessaire de se reprocher les uns les autres de ne pas avoir fait un bon travail. Devant un fait accompli, il convient d'être uni et de travailler ensemble pour trouver de vraies solutions.
 - G. Buchs rappelle que les groupes de travail sont sous la responsabilité du comité de direction qui, lui, doit prendre des mesures.
 - M. le Président rappelle les missions données au comité de direction par l'Assemblée générale du 8 novembre :
 - Etablir le mandat de prestations : c'est fait.
 - Aborder la question de l'avenir des homes et de la gouvernance : en cours
 - Analyser les causes des déficits : les conclusions viennent de tomber.Même si le COPIL pouvait imaginer que cela prendrait moins de temps, le travail a été effectué et permet une meilleure vision pour le comité dès lors.
 - C. Ubertini informe que le comité a mis un point à son ordre du jour du 13 novembre prochain concernant tout ceci.

- 👉 J. Bourqui souhaite mentionner un élément extrait des courriers de la Maison St-Joseph ; une économie de CHF 117'000 est prévue par la Maison St-Joseph mais non

comptabilisée dans le budget, soit un 25%. Selon les procédures, les chiffres n'ont pas été modifiés et l'approbation se porte sur les quelque CHF 486'000 de déficit projeté par la Maison St-Joseph.

➤ C. Cardinaux demande si les CHF 117'000 sont en plus que les chiffres déjà mentionnés.

➤ J. Bourqui répond en disant que c'est bien les montants annoncés et non en sus.

👉 M. Savoy souhaite conforter les dires de Madame la Directrice. Il demande au comité de suivre et garantir les économies selon les éléments annoncés de la Maison St-Joseph tout au long de l'année et surtout dès maintenant.

6. Présentation du budget 2020

Madame la Directrice présente le budget 2020. Pour rappel, le budget du RSSV s'articule autour de 8 centrales de charges.

Pour les considérations générales, il est important à prendre en compte que l'année 2020 s'annonçant riche en différents projets, les réflexions ont conduit à prévoir un renforcement de la direction du RSSV et une modification de la répartition des frais de l'administration générale sur le secteur aide et soins. A défaut de pouvoir estimer qui, quoi, combien d'intervenants seraient nécessaires à l'avancée des projets, sous l'appellation « team projets » un montant équivalent à 0,9 EPT a été prévu.

Des projets à venir ou en cours sont à prendre en compte, tels que le changement de directeur, l'avenir EMS, l'introduction d'un nouveau plan comptable, la mise en place du poste SST et informaticien ainsi que le renforcement Qualité.

En résumant et globalement, par rapport à 2019, sans le déficit de l'immeuble qui sera prélevé sur la réserve constituée, le budget présente **une augmentation de 7,75 %, soit CHF 490'359.50.**

Cette augmentation est due essentiellement à :

- Frais financiers et frais de fonctionnement des EMS
- Personnel supplémentaire pour l'ensemble RSSV soit : 0.50 EPT agent santé-sécurité au travail 0,10 EPT centre de coordination 0,40 EPT service des curatelles 0,50 EPT comptabilité 0.9 EPT team projet
- Frais d'étude « concept de gestion des homes veveysans »
- 0,40 EPT d'un poste d'informaticien d'entente avec Ville de Châtel-St-Denis

En détail, chaque centrale de charges est passée en revue et les questions sont posées au fur et à mesure.

Administration générale

Partant des considérations générales, la répartition des charges de l'administration générale se présente ainsi, relevant également une augmentation en termes de pourcentage.

	RSSV-AG	ASDV	Coord.	Augment.
Direction	70%	50%		20%
Ressources humaines	35%	55%		
Finances	90%	40%		50%
Secrétariat	80%	80%	40%	
Team projet	50%	40%		90%
Santé-sécurité	25%	25%		50%
Total	350%	290%	40%	210%

👉 M. Savoy demande comment est évalué le 0.9 EPT pour le team projet.

- J. Bourqui explique que tous les projets ont été récapitulés afin de déceler quel poste aurait besoin de temps supplémentaire en 2020, d'où la bulle créée « team projet » pour pouvoir puiser des ressources financières à cette place. Ce n'est pas un poste pour une personne spécifique mais bien pour gérer les heures supplémentaires ponctuelles.

Organes de coordination

- Charges de la Commission consultative
- Charges du Centre de coordination
 - Personnel infirmier de coordination 0.9 EPT
soit 0,1 EPT supplémentaire pour permettre la délégation de tâches
 - Personnel administratif 0.4 EPT

Accueil résidentiel (EMS)

Depuis l'entrée en vigueur de la LPMS en 2018, les frais financiers et déficits d'exploitation des EMS font partie intégrante du budget du RSSV.

Frais financiers des homes du district

- Maison St-Joseph CHF 1'257'967.—
- Home Le Châtelet CHF 893'182.—
- Hors district (moyenne 30 personnes) CHF 335'000.—
- Déficit d'exploitation Maison St-Joseph CHF 486'510.—
- Refacturation Hors district CHF 155'500.—

Aide et soins à domicile

Ressources humaines - Personnel administratif

- 2,25 EPT Team direction et secrétariat
- 0,60 EPT Secrétaire-planification ASDV
- 0,25 EPT Santé Sécurité au travail
- 0,40 EPT Team projet général ASDV – réalisation du plan d'action COPIL Audit comprenant Chef de projet – administration – RH – Qualité

Ressources humaines - Personnel aide et soins

- 36,70 EPT terrain y.c. personnel non affecté au terrain
- dotation responsable service 0.90 EPT
- dotation infirmière 16.25 EPT
- dotation CFC 9.10 EPT
- dotation sans CFC 10.20 EPT

Produits d'exploitation

- Facturation soins : tarifs fixés avec assureurs, baisse de 3,6%
- Facturation aide : tarifs arrêtés par le canton, pas de changement
- Subventions cantonales : 30 %

👉 S. Praz demande à quoi correspond la position « 3800 conseil externe » et pourquoi ce montant a augmenté vis-à-vis de 2019.

- J. Bourqui explique qu'en 2019 la position avait déjà été introduite pour relire l'organisation du service et que les fruits de ce travail se veulent durables, d'où l'importance de mettre les moyens à disposition en 2020 encore.

Centre de puériculture

Ressources humaines

- 0.8 EPT

Produits

- Cours de massages aux bébés
- Cours « Urgences pédiatriques et gestes de 1^{er} secours »
- Subvention cantonale : CHF 1.--/habitant + subvention « poids corporel sain »

Service officiel des curatelles

Projet 2020

Equipement du service des curatelles du programme Kiss de la maison Diartis

Ressources humaines

Curateur : 2.3 EPT

Secrétariat : 1.6 EPT

Produits d'exploitation

Rémunération des mandats 2018 fixée par la Justice de paix

Théoriquement : 100 dossiers en juin 2019 - CHF 240'000.--

Immeuble

Ressources humaines

Organe de décision (commission Immeubles)

1 EPT + mandats externes d'entretien

Produits d'exploitation

Locataires internes

Locataires externes

Indemnités forfaitaires

Ressources humaines

Organe de décision (RSSV - Commission de district)

Charges d'exploitation

CHF 450'000.-- = Base augmentation moyenne des 10 dernières années

Budget consolidé en CHF

	Dépense	Recette	A charges des communes
RSSV Adm. générale	659'726	2'300	657'426
Coordination	191'838	0	191'838
Accueil résidentiel	2'972'659	155'000	2'817'159
Aide et soins à domicile	4'693'482	2'466'000	2'227'482
Centre de puériculture	124'143	32'000	92'143
Service des curatelles	495'684	240'000	255'684
Immeuble	418'977	361'480	***57'497
Indemnités forfaitaires	454'100	0	454'100
** le découvert sera prélevé sur les réserves			
Total budget 2020	10'010'610	3'257'280	6'753'330
Total budget 2019	9'484'904	3'279'430	6'205'474

Monsieur le Président ouvre la discussion aux délégués.

👉 A. Menoud s'exprime au nom de la commune de Bossonnens qui tient à saluer l'effort de la Maison St-Joseph quant au CHF 117'000 d'économies potentielles. Toutefois la commune déplore le fait que les budgets n'aient pas été corrigés par le Conseil de Fondation.

7. Crédit d'investissement 2020 – Informatique de CHF 140'000

RSSV

Remplacement partiel du parc informatique	CHF	57'000.00
Acquisition de 3 nouveaux postes	CHF	5'400.00
Mise en place 2e ligne informatique et divers	CHF	4'050.00

Service des curatelles

Acquisition et installation programme Kiss de la maison Diartis	CHF	54'000.00
---	-----	-----------

Aide et Soins à domicile

Acquisition programme Mental Rai-Home-Care	CHF	8'000.00
--	-----	----------

Total Hors TVA		128'450.00
TVA 7.7%		11'550.00
Total		140'000.00

👉 A. Blunschli demande le nombre de postes qui doivent être remplacés.

➤ C. Dumas répond que cela dépend du fait de savoir s'il faut remplacer les postes au nombre de 4 ou les terminaux au nombre de 9. Le budget n'est pas totalement arrêté, la solution finale doit encore être discutée, notamment avec l'informaticien.

👉 A. Blunschli demande alors en quoi exactement consiste les CHF 57'000.

➤ C. Dumas indique que c'est pour justement remplacer les éléments mentionnés précédemment et pour mettre en place le cloud qui remplacera le serveur physique.

- P. Herrera rend attentif à être vigilant par rapport au cloud. En effet, les données sensibles doivent être stockées en Suisse, ce qui ne l'est pas avec cloud. Est-ce le mauvais terme utilisé ?
- J. Bourqui informe que justement le RSSV fait attention à tout ceci. Les fournisseurs informatiques du RSSV ont mentionné que Windows va logger ses données en Suisse dès 2020, reste à savoir quand exactement.
- P. Herrera répète que les données doivent rester en Suisse.

→ Selon le message, les annexes transmises avec la convocation et selon les explications données précédemment, **l'Assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'investissement** quant au renouvellement partiel du parc informatique, à l'acquisition d'un nouveau programme comptable pour le service officiel des curatelles ainsi que pour l'acquisition du programme Mental Rai-Home-Care pour le service d'aide et de soins à domicile **à hauteur de CHF 140'000.-.**

8. Approbation du budget 2020

G. Buchs prend la parole et remercie de toutes les informations données par rapport à ce budget.

*« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2019, j'ai informé les délégués que le budget de la Maison St-Joseph présentait un déficit de CHF 486'000. Cela m'a été reproché car je ne devais pas divulguer ce chiffre à ce moment-là. Pour moi, c'était simplement une information pour mes collègues délégués.

A cette assemblée extraordinaire, la présidente du conseil de fondation de la Maison St-Joseph n'était pas présente, de même que la direction de la Maison St-Joseph ainsi que la présidence du comité du RSSV. De fait, aucune explication n'a pu être donnée.

Aujourd'hui 6 novembre, 6 semaines après, le budget de la Maison St-Joseph affiche ce même déficit. Je déplore encore une fois, tout par hasard, l'absence de la présidence et la direction de la Maison St-Joseph ainsi que la présidence du comité de direction du RSSV. Je constate malheureusement que ces personnes n'assument pas et ne remplissent pas leur mandat et doivent tirer les conséquences.

Entre temps, un message vous a été communiqué dans lequel on nous fait part de pseudo mesure d'économies dans les comptes 2020 ; permettez-moi d'en douter.

A ce jour et à ma grande déception, je constate que le budget de la Maison St-Joseph est toujours déficitaire de CHF 486'000 et que personne n'est présent pour nous donner des explications claires et nettes.

Alors qu'il était simple en 6 semaines pour le comité du RSSV, par sa présidente, d'exiger un nouveau budget pour ce soir, abaissant le déficit de CHF 486'000 à environ CHF 360'000, ce qui aurait été un signal très fort aux délégués pour que ce budget soit approuvé.

A ma grande déception, je constate que le déficit reste le même et encore une fois personne n'est là pour nous l'expliquer en détail. Mais nous devons prendre une décision.

Monsieur le Président, je vous informe que la commune de Saint-Martin a pris une décision hier soir dans le cadre de son conseil. Tout en regrettant amèrement cette décision, mais ne voulant en aucun cas bloquer l'avenir du RSSV, la commune de Saint-Martin ne demandera pas à l'Assemblée des délégués de refuser ce budget mais elle s'abstiendra par la voix de ses délégués. »

Monsieur le Président tient à rajouter qu'il a omis dans son préambule d'indiquer les raisons de l'absence des 3 personnes excusées ; Monsieur le Syndic de Châtel-St-Denis est en vacances, Madame Wittenwiler, présidente du conseil de fondation, a une autre séance et pour finir Madame Furter, présidente du comité de direction, est en arrêt accident.

Madame Ubertini mentionne que Madame Furter était déjà en arrêt accident le 25 septembre 2019 et reste en arrêt jusqu'à la fin de l'année. Elle transmet les meilleurs messages de la part de Madame Furter à l'ensemble des délégués.

→ Selon le message, les annexes transmises avec la convocation et selon les explications données précédemment, **l'Assemblée accepte à 33 voix contre 4 abstentions le budget 2020** tel que présenté.

9. Préavis du district de la Veveyse quant au budget 2020 des ASF

Selon les documents transmis par l'association des Ambulances Sud Fribourgeois, les délégués doivent formuler leur préavis aux délégués mandatés présents à l'AD des ASF. Pour rappel, les délégués mandatés sont C. Ducrot, S. Gothuey et C. Ubertini.

La parole est passée à Monsieur Fahrni, membre du comité des ASF. M. Fahrni tient à spécifier que le budget est sensiblement équivalent à 2019.

- Le parc des ambulances s'élève à 4 véhicules et chaque année une est remplacée.
- Au sein des ambulances des changements de personnel naturels vont s'effectuer.

EN CHF	Budget 2020	Veveyse
3. Charges de personnel	4'095'600.00	779'930.85
4. Charges d'exploitation	894'700.00	170'379.00
Total des charges	4'990'300.00	950'309.85
60. Produits exploitation	- 3'370'000.00	- 641'753.85
690. Contributions et subventions	- 1'620'300.00	- 308'556.00
Total des produits	- 4'990'300.00	- 950'309.85

👉 S. Praz questionne sur l'augmentation du contentieux.

➤ M. Fahrni explique que du temps de l'HFR, une agence de recouvrement avait été engagée ; Helveticum. A ce jour, les ASF ne souhaitent plus travailler avec Helveticum. Cela induit des frais supplémentaires car les travaux de recherche pratiqués par Helveticum sur des dossiers transmis encore sous l'égide de l'HFR sont désormais facturés aux ASF.

↳ G. Buchs demande ce qu'il en est de la recherche de terrain.

➤ M. Fahrni explique que plusieurs variantes sont en cours d'étude.

→ **Le budget 2020 des ASF est préavisé favorablement à l'unanimité par l'assemblée des délégués.**

10. Concept de gestion des homes veveysans – informations

Monsieur le Président indique qu'il formule une courte et laconique information. En effet, le COPIL « Avenir EMS » s'est réuni en date du 30.10.2019. Il a débattu des 3 thématiques relatives aux 3 groupes de travail. Par contre, le comité n'a pas pu débattre des positions du COPIL, il le fera lors de sa prochaine séance. Suivant l'ordre prescrit l'Assemblée des délégués ne reçoit pas d'informations plus précises en ce jour.

Lors du COPIL « Avenir EMS », il avait été mis à l'ordre du jour :

- Mandat de prestations avec l'intervention de Granges
- Le rapport de l'audit comptable de la Maison St-Joseph
- La révision des statuts avec la synthèse des retours des communes

Monsieur le Président informe que les travaux avancent bien et suivent ce qui avait été indiqué dans le rétro planning.

11. Divers

Ni le comité de direction, ni la direction, ni l'assemblée des délégués n'a de divers.

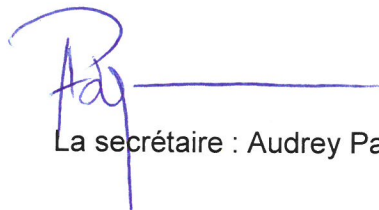
Madame Ubertini remercie les délégués du soutien formulé et espère arriver avec de meilleures nouvelles lors des prochaines assemblées.

En conclusion, M. le Président remercie le comité, la vice-présidente notamment, le personnel du RSSV, la directrice, la responsable finances et la secrétaire pour le travail accompli, les responsables de service et les collaborateurs. De plus, il remercie les délégués de leur participation et de leur confiance ainsi que la presse pour leur présence et leur indéfectible fidélité. Un grand merci à la commune hôte.

Châtel-St-Denis, le 6 novembre 2019/ap



Le président : François Genoud



La secrétaire : Audrey Pasquier

PV approuvé le 12 mars 2020